



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 23 juillet 2019

Opération de contrôle des pêches et de nettoyage de l'environnement marin - Seine-Maritime

Les services de l'État ont débuté ce matin une opération, inédite en France, de trois jours de nettoyage de l'environnement marin face aux côtes de la Seine-Maritime.

Cette opération est portée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 76) avec le concours de la direction inter-régionale de la mer (DIRM) Manche est-mer du Nord, de l'administration des Phares et Balises et de la gendarmerie. Ports de Normandie, la CCI Seine Estuaire - Port de Fécamp et le Grand Port Maritime du Havre s'y associent. Elle vise à retirer du milieu marin des engins de pêche (filets et casiers) abandonnés et/ou non marqués par des plaisanciers ou des pêcheurs professionnels, constituant donc des déchets nuisibles pour l'environnement marin, pour la pêche durable et un danger pour la sécurité en mer. Ils seront ramenés à terre en vue de leur destruction. Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de contrôle annuel de l'environnement marin.

La côte de la Seine-Maritime, comme nombre d'autres départements littoraux, connaît une activité de pêche professionnelle et de loisir embarquée importante, avec notamment l'usage de casiers et de filets.

Une quantité non négligeable de ces appareils de pêche est régulièrement perdue ou abandonnée. Ces déchets, non biodégradables et volumineux, sont nuisibles à l'environnement marin (pollution, étouffement de la flore sur laquelle ils reposent, ...) et peuvent même devenir un danger pour la sécurité de la navigation.

Par ailleurs, la pêche avec ce type d'engins est réglementée : type et nombre d'engins et zones de pêche, tant dans un but de préservation de l'environnement que de gestion durable de la ressource. Il est donc obligatoire d'identifier les dispositifs afin que les services de l'État puissent procéder à des contrôles. Or les unités de contrôles constatent régulièrement la présence d'appareils non identifiés, malgré les rappels faits régulièrement aux usagers de la mer : comités des pêches, réunions d'information des plaisanciers, conseils portuaires, ... Il s'agit, au-delà d'une atteinte à l'environnement, d'une infraction à la réglementation des pêches maritimes.

Ces casiers et filets non identifiés, c'est-à-dire perdus, abandonnés ou posés en fraude, constituent des déchets nuisibles pour l'environnement, pour la pêche durable et dangereux pour la navigation et donc la sécurité humaine en mer.

Les services de l'État en Seine-Maritime, chargés du plan de contrôle des pêches et du plan de contrôle de l'environnement marin, à l'initiative de la DDTM 76 et en accord avec le Préfet de la Seine Maritime et le Préfet Maritime Manche Mer du Nord, ont donc souhaité mettre en place une action de terrain afin de procéder au nettoyage de l'environnement marin.

Le baliseur « Chef de Caux » de l'armement des Phares et Balises, guidé par un moyen nautique de la DDTM 76 (ULAM 76/27) et un moyen nautique de la brigade fluviale de gendarmerie de Rouen, avec l'appui de la gendarmerie maritime de Dieppe et du service des Phares et Balises de la DIRM MEMNor, vont donc procéder durant trois jours à la récupération de ces déchets le long des côtes de Seine-Maritime.

Les opérateurs portuaires s'associent à cette opération. Ainsi, Ports de Normandie à Dieppe, la CCI Seine Estuaire - Port de Fécamp et le Grand Port Maritime du Havre prendront en charge les déchets collectés durant l'opération.

Cette opération constituera une première au niveau national tant par son objectif que par son ampleur et la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Elle marque l'engagement de tous pour la préservation de l'environnement marin et la sécurité en mer.

Elle a également vocation à sensibiliser les usagers de la mer au nécessaire respect des règles d'utilisation et de marquage des engins de pêches.

Contacts presse :

Services de l'État : Gaëlle REVERDY - 06 86 59 40 49 - pref-communication@seine-maritime.gouv.fr
Ports de Normandie : Marie-Agnès GERIN - 06 71 90 70 87 - marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr
CCI Seine Estuaire – Port de Fécamp : Cindy Moisy - 02 35 11 25 78 - cmoisy@seine-estuaire.cci.fr
Grand Port Maritime du Havre : Marie-Lucile ROQUES - 02.32.74.74.75 - Marie-lucile.roques@haropaports.com



SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76 6 courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr